

Implantation des services au public en Seine-Maritime

Dans le cadre du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Seine-Maritime, cinq grands domaines ont fait l'objet d'un diagnostic afin d'identifier les territoires les moins bien desservis dans le département : les services du quotidien, les services de santé, les services publics, les services sociaux et les services de l'emploi.

10 Les services concernés par le SDAASP répartis dans cinq domaines pour le diagnostic statistique

Répartition des équipements par domaine

Domaine	Sous-domaine	Équipement
Services du quotidien	Services du quotidien	Bureau de poste, relais poste, agence postale
		Banque, caisse d'épargne
		Boulangerie, boucherie, charcuterie
		Épicerie, supérette
		Stations services
Services du quotidien	Commerces alimentaires	Boulangerie, boucherie, charcuterie Épicerie, supérette, supermarché, hypermarché (commerces alimentaires généralistes)
	Marchés	Marché
Services du quotidien	Autres services courants	Supermarché, hypermarché
		Librairie, papeterie, journaux
		Magasins d'équipements du foyer, de vêtements, de chaussures, d'électroménager et de matériel audio-vidéo, de meubles, d'articles de sports et de loisirs
		Droguerie, quincaillerie, bricolage
		Coiffure, parfumerie Horlogerie, bijouterie Magasin d'optique
Services de santé	Services de santé de proximité	Médecin généraliste, chirurgien-dentiste, masseur kinésithérapeute Infirmier, pharmacie
	Autres services de santé	Sage-femme, orthophoniste, pédicure, podologue Laboratoire d'analyses et de biologie médicale, ambulance
	Maisons de santé pluriprofessionnelles	Maison de santé pluriprofessionnelles
	Offre hospitalière et spécialistes	Établissement de santé, établissement psychiatrique Urgences, maternité, centre de santé, dialyse Spécialiste en cardiologie, dermatologue et vénéréologie, gynécologie, gastro-entérologie, hépatologie, psychiatrie, ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, pédiatrie, radiodiagnostic et imagerie médicale Orthoptiste, audio prothésiste, psychomotricien
Services publics		Maison de services au public Mairie délivrant des titres Point d'accès aux droits
Services sociaux		CPAM, CARSAT, MSA, CAF Centre social, centre médico-social, CLIC
Services de l'emploi		Pôle emploi, agence d'intérim, mission locale

Les services du quotidien

Les services du quotidien répondent aux besoins courants de la population pour l'alimentation, les services postaux, bancaires, d'habillement ou d'équipement du foyer. Le niveau d'équipement de la Seine-Maritime pour ces services permet de les rendre accessibles à la plupart des habitants. Seuls 3 % de la population du département est en moyenne à plus de 10 minutes de ces services. Toutefois, près de 5 % de la population réside en moyenne à plus de 10 minutes des commerces alimentaires. La plupart des habitants éloignés des services du quotidien résident dans une commune de l'est du département. En outre, les marchés, qui répondent également aux besoins des habitants pour accéder aux produits du quotidien, sont peu nombreux dans l'est du département.

Les services du quotidien accessibles rapidement en Seine-Maritime

Les bureaux de poste, banques, boulangeries, épicerie, supérettes, boucheries, charcuteries et stations services sont des services du quotidien accessibles en Seine-Maritime. Les communes du département se situent à 8 minutes en moyenne de ces services. C'est une minute de moins que pour les communes de province. Le temps d'accès est toutefois variable selon l'équipement. Les boulangeries sont les plus accessibles (4 minutes en moyenne) alors que les banques et les stations services sont plus éloignées (7 minutes en moyenne).

En Seine-Maritime, 108 communes sont à 10 minutes ou plus de ces services. Elles regroupent 35 250 habitants (2,8 % de la population du département). Elles appartiennent essentiellement au Pays de Bray. Les communautés de communes de Bray-Eawy, de Londinières, des 4 Rivières

et d'Aumale-Blangy-sur-Bresle sont concernées par cet éloignement (illustration 11). En outre, 1 040 ménages sans voiture vivent dans ces 108 communes, dont seulement 13 desservies par les transports. Les difficultés d'accès aux services du quotidien sont donc aggravées pour ces ménages.

Près de 5 % de la population à plus de 10 minutes en moyenne des commerces alimentaires

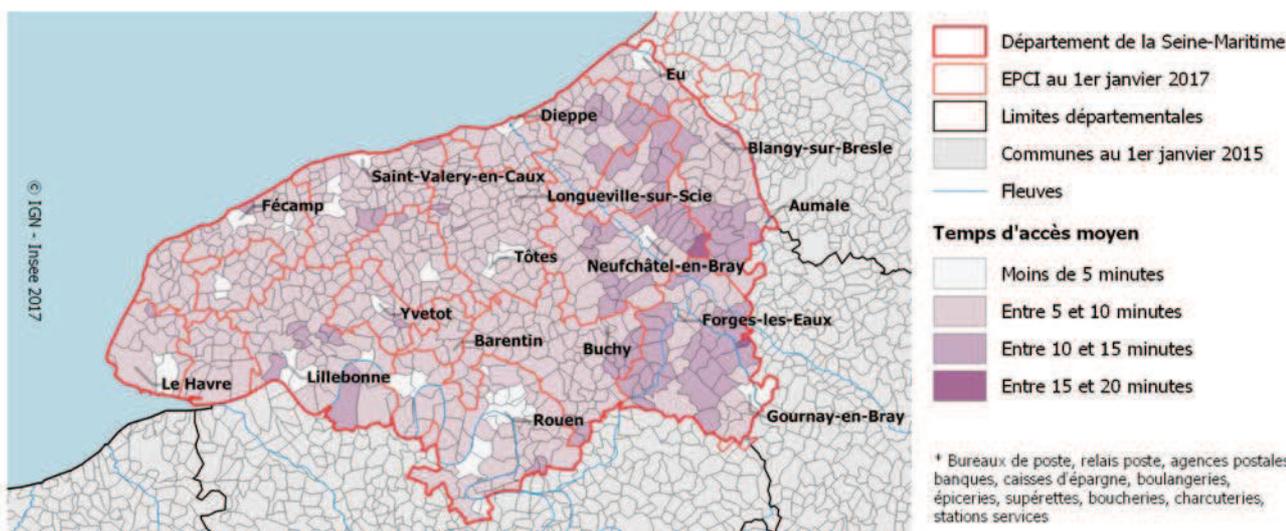
Dans le domaine des services du quotidien, les équipements offrent différents services. Dans la vie courante, les commerces alimentaires doivent être particulièrement accessibles à la population. Il existe différents types de commerces alimentaires : ceux des services du quotidien (boulangeries, épicerie, supérettes, boucheries, charcuteries) et ceux des autres services courants (supermarchés et hypermarchés). Ces commerces alimentaires pourvoient aux besoins de première nécessité de la

population. Leur accès constitue donc un enjeu important. En Seine-Maritime, les communes offrent un meilleur accès à ces commerces qu'en province : le temps moyen d'accès est de huit minutes contre dix minutes en province. 59 200 habitants vivent à plus de 10 minutes en moyenne des boulangeries, boucheries, charcuteries, épicerie, supérettes, supermarchés et hypermarchés. Ils représentent 4,7 % de la population du département (illustration 12).

Toutefois, la notion d'accessibilité des commerces alimentaires généralistes diffère des autres services. En effet, les services rendus à la population dans ce domaine sont similaires : si les habitants sont proches d'une supérette par exemple, il n'est pas essentiel qu'ils soient proches d'un supermarché. En Seine-Maritime, la quasi-totalité des habitants est à moins de 10 minutes d'au moins un de ces commerces alimentaires généralistes (illustration 13). Ceux à plus de 10 minutes de tous les commerces

11 2,8 % des habitants du département vivent à 10 minutes ou plus d'un service du quotidien

Temps d'accès moyen aux équipements des services du quotidien *



Source : Insee, Base permanente des équipements 2015, Distancier Métrici

alimentaires généralistes résident essentiellement à l'est du département, ce qui touche 12 800 habitants (1 % de la population du département).

Les marchés répondent également aux besoins des habitants pour accéder aux produits du quotidien. En Seine-Maritime, 46 marchés vendent tout type de produits au moins une fois par semaine. Toutefois, ils sont peu nombreux dans l'est du département où la population est plus éloignée des services du quotidien (illustration 14).

Les habitants de l'est du département plus éloignés des autres services courants

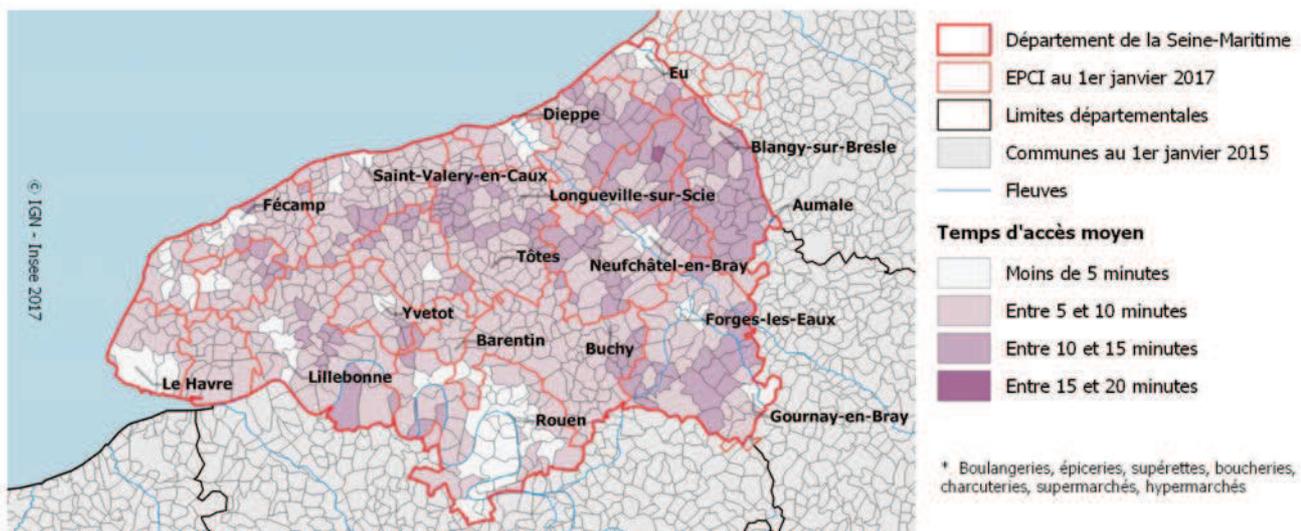
Les autres services courants regroupent les grandes surfaces alimentaires, les magasins d'équipements (électroménager, meubles, etc.), les magasins spécialisés de type librairie, habillement, bijouterie ou quincaillerie.

La population est peu éloignée de ces services (9 minutes en moyenne contre 12 minutes en province).

Le temps d'accès moyen varie selon l'équipement, de 3 minutes pour les salons de coiffure, à 15 minutes pour les hypermarchés. Seules 21 communes sont concernées par un éloignement de 15 minutes ou plus (illustration 15). Elles se localisent à l'est du département et accueillent 5 800 habitants (0,5 % de la population de Seine-Maritime). En outre, 210 ménages sont éloignés de ces services et sont sans voiture ni offre de transport urbain. ■

12 4,7 % des habitants du département vivent à 10 minutes ou plus en moyenne d'un commerce alimentaire

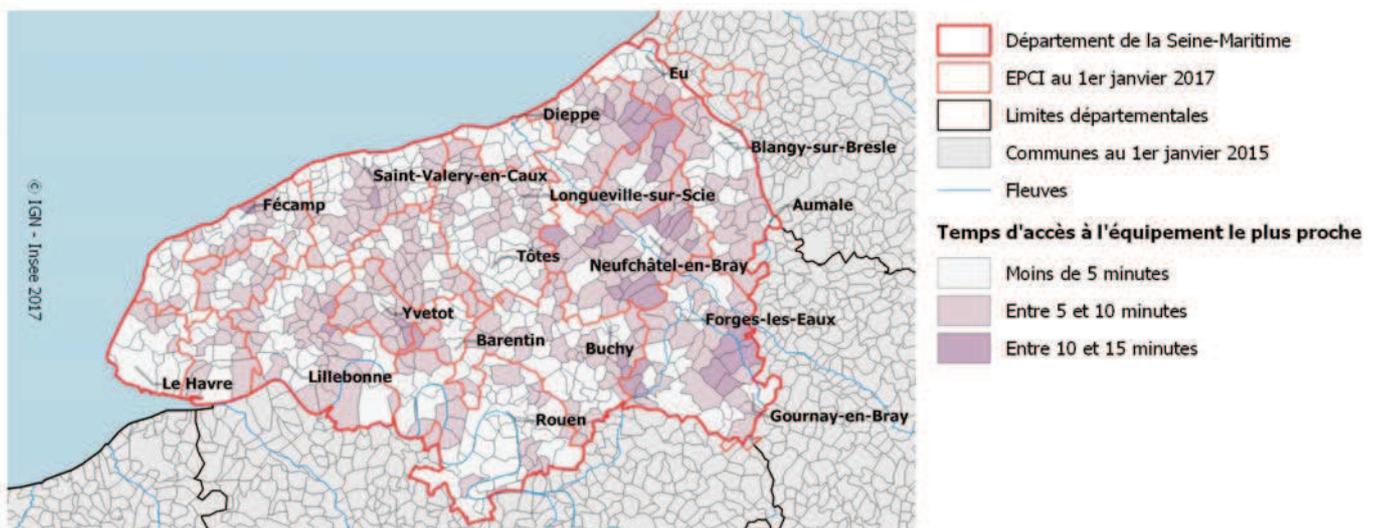
Temps d'accès moyen aux commerces alimentaires *



Source : Insee, Base permanente des équipements 2015, Distancier Métrici

13 La quasi-totalité des habitants du département à moins de 10 minutes du commerce alimentaire généraliste le plus proche

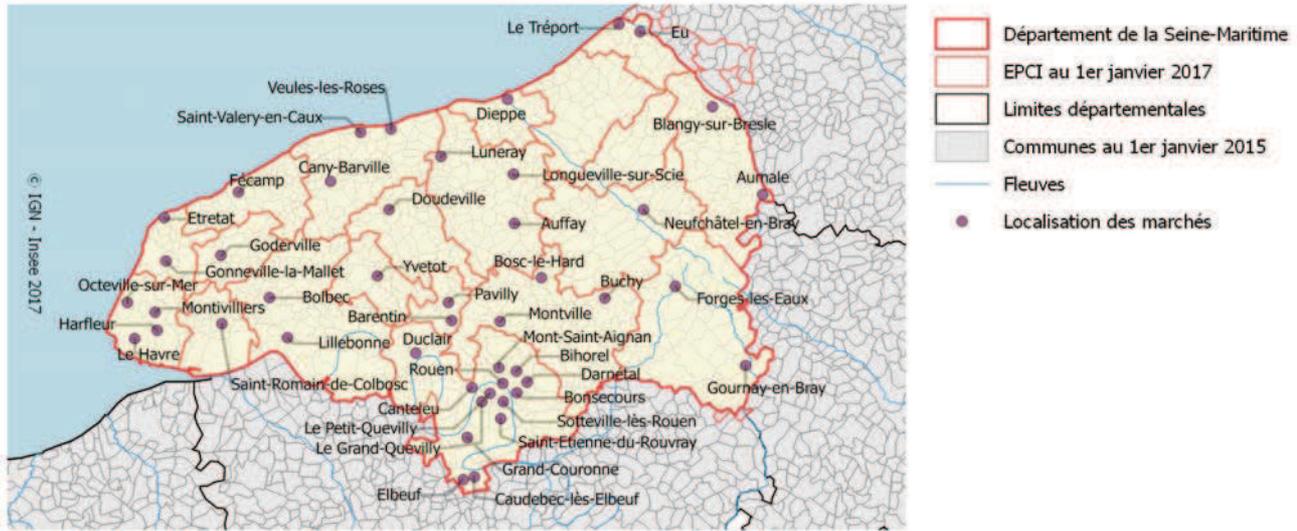
Temps d'accès à l'épicerie, la supérette, le supermarché ou l'hypermarché le plus proche



Source : Insee, Base permanente des équipements 2015, Distancier Métrici

14 46 marchés hebdomadaires en Seine-Maritime

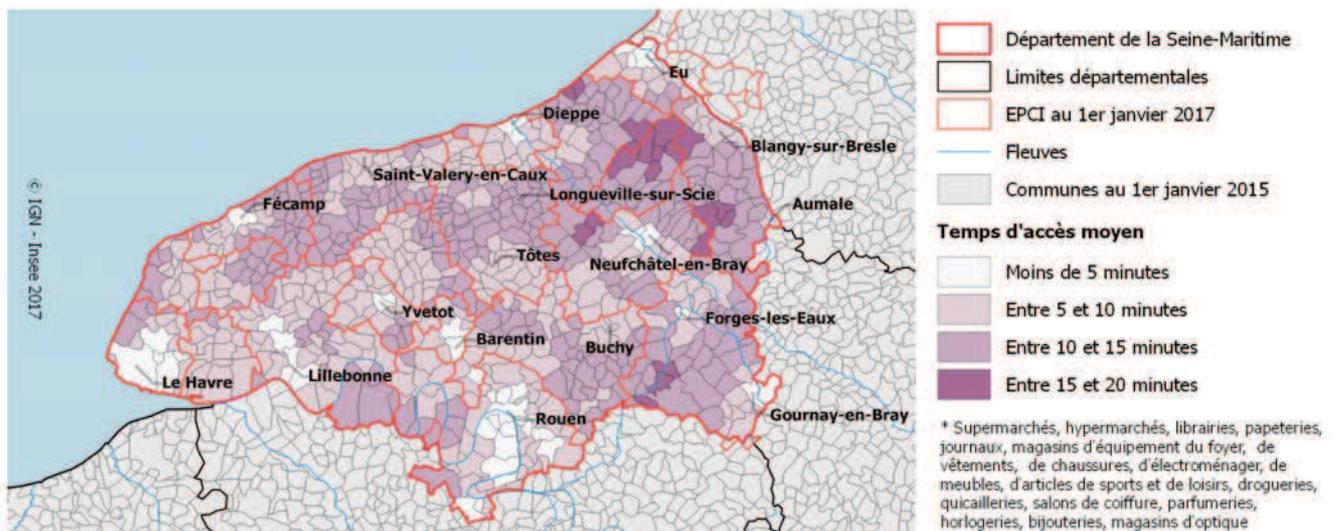
Localisation des marchés (tous produits) au moins hebdomadaires



Source : Insee, Fédération nationale des marchés de France

15 Moins de 1 % des habitants du département vit à 15 minutes ou plus des autres services courants

Temps d'accès moyen aux équipements des autres services courants *



Source : Insee, Base permanente des équipements 2015, Distancier Méric

Les services de santé

Les communes de la Seine-Maritime sont à 6 minutes en moyenne des médecins, chirurgiens-dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes et pharmacies. Ce temps est inférieur à celui de province. Il existe toutefois des disparités selon les services et les territoires. L'est du département est plus éloigné des services de santé que l'ouest. Presque tous les habitants ont accès aux hôpitaux et aux spécialistes en moins de 30 minutes. Toutefois, 6 300 habitants, essentiellement dans la communauté de communes des 4 Rivières, au sud-est du département, résident à plus d'une demi-heure de ces services.

Les chirurgiens-dentistes moins proches que les médecins

Les habitants de la Seine-Maritime se situent à 6 minutes en moyenne des médecins, chirurgiens-dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes et pharmacies. Ce temps est légèrement inférieur à celui de la province (7 minutes). Ils sont plus éloignés des chirurgiens-dentistes (8 minutes) que des kinésithérapeutes (6 minutes) ou des médecins (*illustration 16*) et infirmiers (5 minutes).

Seulement 66 communes, rassemblant 17 900 habitants (1,4 % de la population du département), sont à 10 minutes ou plus de ces professionnels (*illustration 17*). Ces habitants éloignés résident surtout à l'est du département, plus particulièrement dans les communautés de communes des 4 Rivières, de Bray-Eawy, de Londinières, des Falaises du Talou et d'Aumale-Blangy-sur-Bresle. Avec l'âge, le recours aux services de santé est plus fréquent et l'accès à ces services devient un enjeu important : 2 900 habitants de 65 ans ou plus sont éloignés de ces

Le renouvellement des professionnels de santé : un enjeu pour la Seine-Maritime

La densité de médecins en Seine-Maritime est comparable à celle de la province (respectivement 9,4 et 9,8 médecins pour 10 000 habitants en 2013). En revanche, le département est moins dense en matière de dentistes, kinésithérapeutes et infirmiers. En particulier, les dentistes sont concentrés dans les grandes villes.

En outre, la problématique du remplacement des départs pour fin d'activité est différente selon le type de service. Le nombre de médecins généralistes et celui des chirurgiens-dentistes a baissé entre 2006 et 2013 et la part de 55 ans ou plus au sein de ces deux professions est élevée. À l'inverse, les effectifs des infirmiers et kinésithérapeutes augmentent sur la même période et la part de seniors est nettement moins importante.

Les habitants des territoires de l'est du département sont plus éloignés des services de santé. Cependant, le besoin de renouvellement en médecins à l'horizon 2022 est moindre dans le territoire de Neuchâtel-en-Bray (qui couvre approximativement les communautés de communes de Londinières, de Bray-Eawy et de l'Inter-régionale Aumale-Blangy-sur-Bresle) du fait d'une plus faible part de médecins de 55 ans ou plus (croissance récente des effectifs).

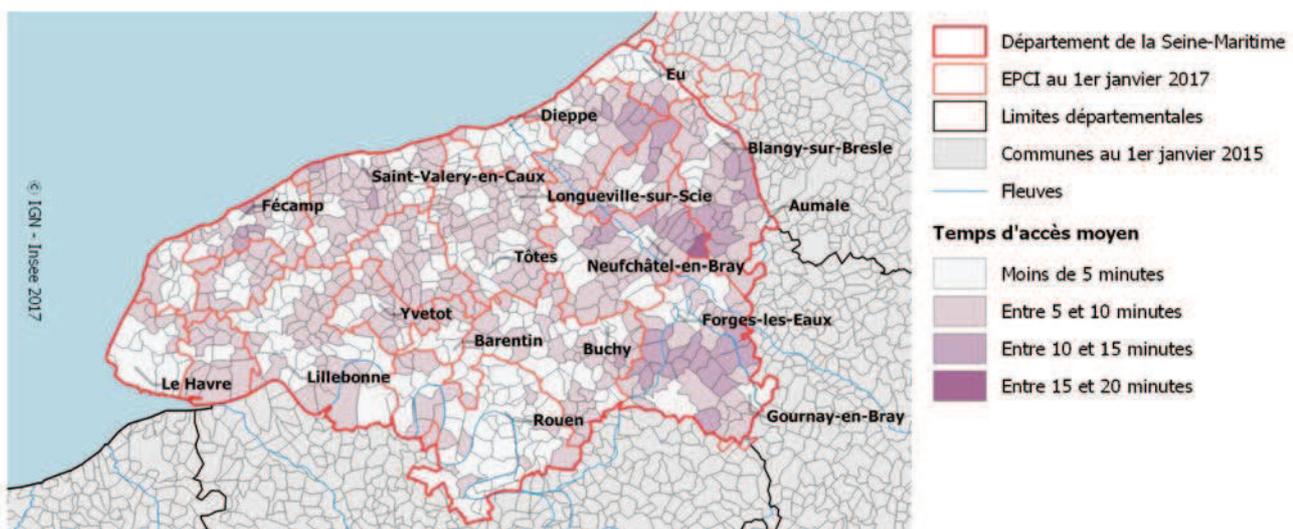
Même si les territoires de l'ouest du département apparaissent comme moins éloignés des services de santé, ils sont davantage concernés par la problématique de renouvellement des médecins qui partent en retraite. Par exemple, la moitié des médecins exerçant leur activité autour de Fécamp en 2013 devraient cesser leur activité à l'horizon 2022. Sur le territoire du Havre (communauté d'agglomération Havraise et la majeure partie de la communauté de communes du Canton de Criquetot-l'Esneval), quatre médecins sur dix exerçant en 2013 devraient cesser leur activité à l'horizon 2022. Le Havre n'a pas de problème de temps d'accès mais a connu la plus importante baisse de médecins généralistes entre 2006 et 2013.

Pour en savoir plus :

- « Offre de soins de proximité en Haute-Normandie : étude prospective des besoins en professionnels de santé », Jérôme FOLLIN, Cédric MUREAU et Catherine SUEUR, *Insee Dossier Haute-Normandie*, n°10, décembre 2015

16 1,2 % des habitants de Seine-Maritime vit à 10 minutes ou plus d'un médecin généraliste

Temps d'accès moyen aux médecins généralistes



Source : Insee, Base permanente des équipements 2015, Distancier Métrici

services de santé. Les familles avec enfants ont également plus recours aux services de santé. L'éloignement concerne 3 000 familles, dont 400 monoparentales, rassemblant 4 200 enfants de moins de 16 ans.

Cependant, un temps d'accès limité ne garantit pas une bonne accessibilité aux soins. Certains habitants, proches d'un professionnel de santé, peuvent avoir des difficultés d'accès aux soins du fait d'une faible densité médicale, accentuée dans certains territoires par les départs en retraite des professionnels de santé (cf. encadré).

Les autres services de santé moins accessibles dans le nord et le sud du Pays de Bray

Les communes de la Seine-Maritime sont à 10 minutes en moyenne des sages-femmes, orthophonistes, pédicures, podologues, laboratoires d'analyses et ambulances. Ce temps d'accès est plus faible qu'en province (13 minutes). Les temps les plus longs concernent les laboratoires (13 minutes) et les sages-femmes (14 minutes).

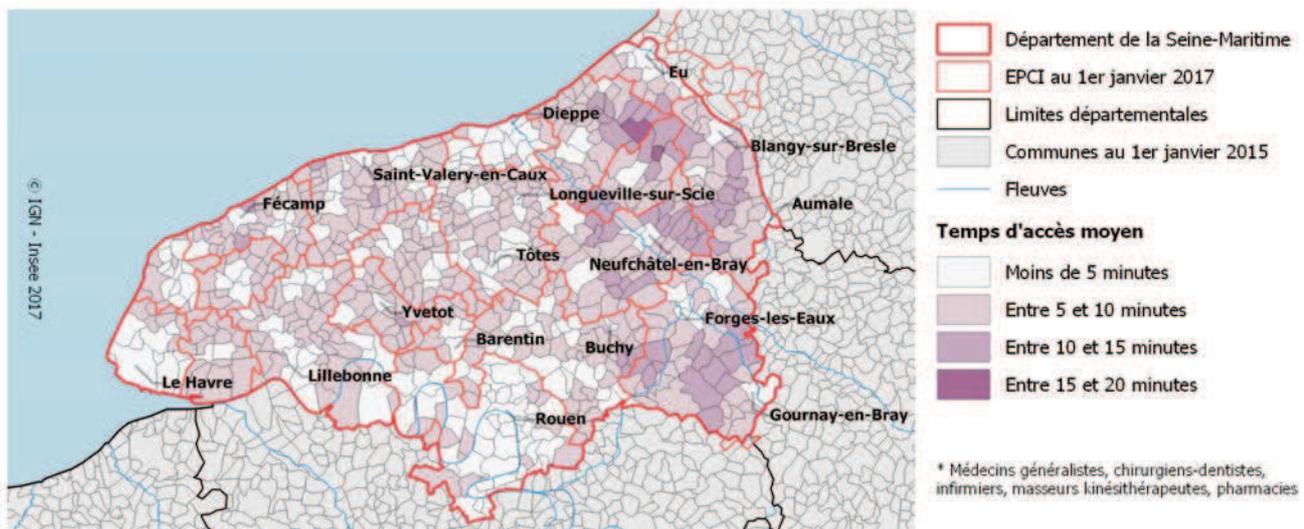
Seules 71 communes, rassemblant 25 700 habitants (2,0 % de la population du département), sont à 15 minutes ou plus de ces

équipements (illustration 18). Dans ces communes, 4 700 habitants sont âgés de 65 ans ou plus (18,4 %, taux supérieur à la moyenne départementale), et 7 300 enfants de moins de 15 ans, potentiellement patients des orthophonistes et podologues, résident dans ces communes éloignées.

L'est du département est particulièrement touché par ces trajets longs, notamment le nord et le sud du Pays de Bray. Presque tout le territoire de la communauté de commune de Londinières est concerné. Certaines communes entre Saint-Valery-en-Caux et Fécamp sont également éloignées.

17 1,4 % des habitants de la Seine-Maritime vit à 10 minutes ou plus des médecins, chirurgiens-dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes et pharmacies

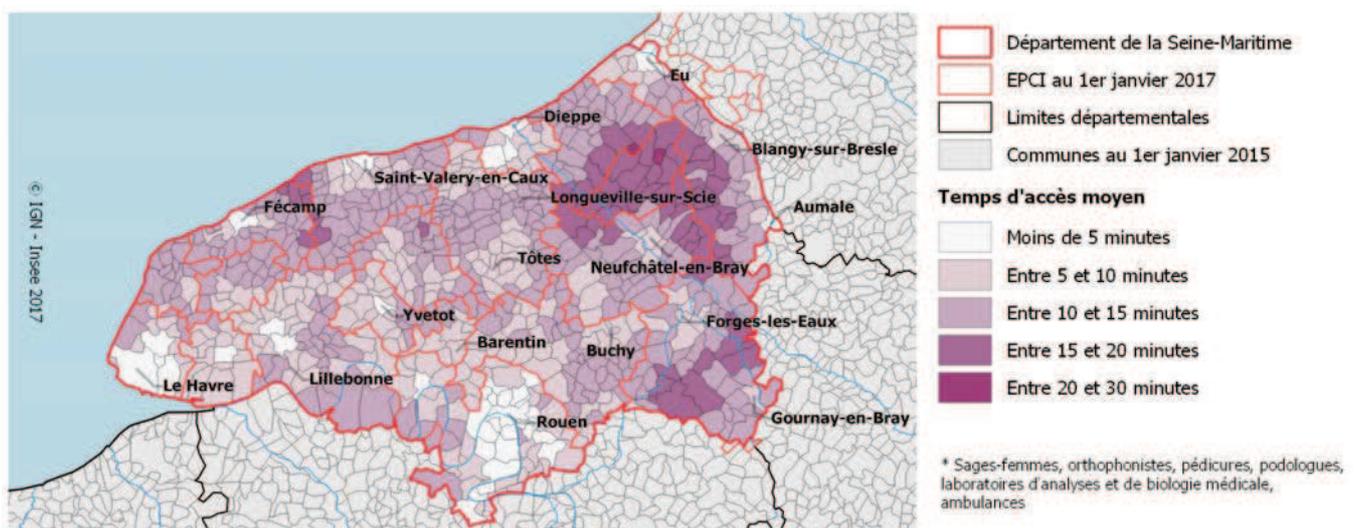
Temps d'accès moyen aux équipements des services de santé de proximité *



Source : Insee, Base permanente des équipements 2015, Distancier Métric

18 2,0 % des habitants de la Seine-Maritime vivent à 15 minutes ou plus des autres services de santé

Temps d'accès moyen aux équipements des autres services de santé *



Source : Insee, Base permanente des équipements 2015, Distancier Métric

Afin d'attirer et de maintenir des médecins en zones sous-dotées ou fragiles en offre de soins, des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) ont été créées. Elles contribuent à répondre à l'enclavement ou l'éloignement de certains territoires. Au niveau national, on en dénombre près de 800 mi-2016. L'objectif est d'en implanter 1 400 d'ici 2018.

En Seine-Maritime, 9 MSP viennent compléter l'offre de soins du département et 7 sont en projet (illustration 19). Parmi les MSP en activité, quatre se situent dans des communes où les services de santé sont déjà accessibles. Elles renforcent toutefois l'offre de soins existante, ce qui permet une meilleure réponse à la demande (Le Havre, Saint-

Romain-de-Colbosc, deux à Rouen). Les cinq autres sont localisées dans l'est du département (Croisy-sur-Andelle, Fontaine-le-Bourg, Neuchâtel-en-Bray, Saint-Crépin et Londinières). Cela permet à la population de ces territoires, plus éloignés des services de santé, d'accéder plus facilement aux soins.

6 300 habitants à plus de 30 minutes de l'offre hospitalière et des spécialistes

Les habitants de la Seine-Maritime ont accès à l'offre hospitalière et aux spécialistes en 19 minutes en moyenne. Le temps moyen pour la province est de 24 minutes. Plus spécifiquement, les urgences ou maternités sont accessibles en 23 minutes en moyenne.

Seulement 17 communes, rassemblant 6 300 habitants (0,5 % de la population du département), sont distantes d'à peine plus de 30 minutes de ces équipements (illustration 20). Elles sont situées essentiellement dans la communauté de communes des 4 Rivières. Même si l'accès à ces équipements est généralement plus difficile à l'est du département qu'à l'ouest, certains territoires à l'ouest sont concernés. C'est le cas des communes autour de Saint-Valery-en-Caux et de celles entre Fécamp et Le Havre. Quelques villes du sud du département, entre Rouen et Lillebonne, ont également un accès difficile à ce type de services. ■

19 9 maisons de santé pluriprofessionnelles complètent l'offre de soins de proximité

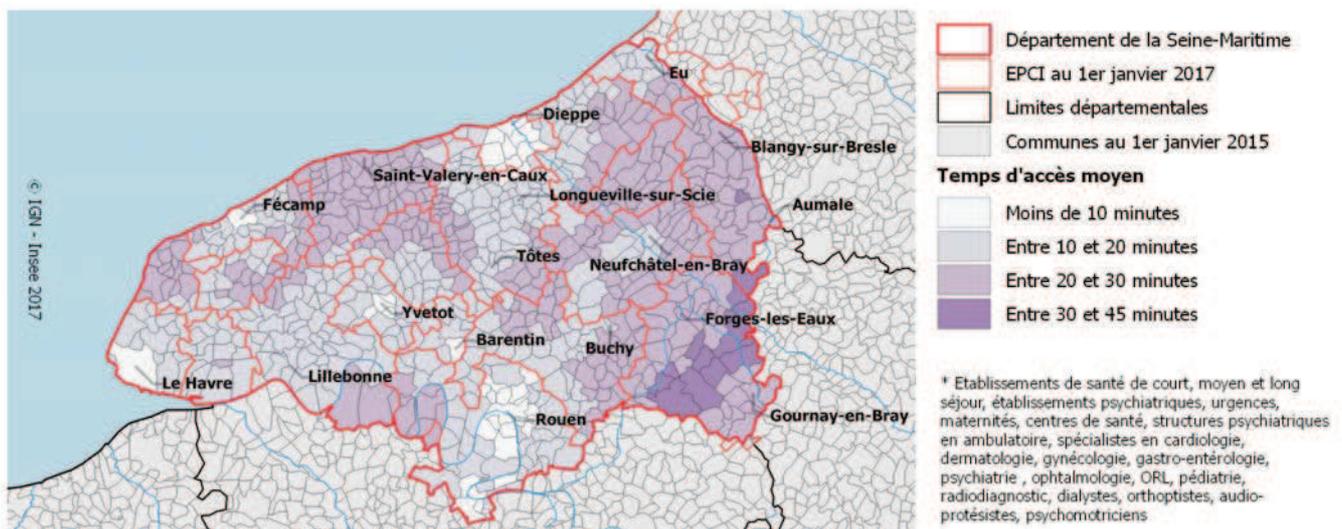
Localisation des maisons de santé pluriprofessionnelles



Source : Insee, ARS

20 Moins de 1 % des habitants de la Seine-Maritime vit à 30 minutes ou plus de l'offre hospitalière et des spécialistes

Temps d'accès moyen aux équipements de l'offre hospitalière et des spécialistes *



Source : Insee, Base permanente des équipements 2015, Distancier Métrici

Les services publics

Les mairies délivrant des titres (carte nationale d'identité et passeport) et les points d'accès aux droits constituent les services publics concernés par le schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Seine-Maritime. Transversales, les maisons de services au public (MSAP) conjuguent plusieurs services au public. Les habitants de la Seine-Maritime sont peu éloignés d'une mairie délivrant des titres. Plus dispersées sur le département, les implantations offrant un accès au droit sont éloignées de 20 minutes ou plus pour 9 % des habitants de la Seine-Maritime, notamment ceux résidant dans la région de Gournay-en-Bray.

Une implantation homogène des maisons de services au public

Les maisons de services au public (MSAP) assurent dans un lieu unique un service de proximité à l'usager. Ce dernier peut obtenir des informations et effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics (social, santé, emploi, insertion, famille, retraite, mobilité, etc). Chaque MSAP délivre une offre de services en fonction des besoins locaux et des partenariats tissés. Le département en comprend actuellement 16. L'est du département et la pointe de Caux sont mal couverts par l'offre de services des MSAP. Toutefois, 11 ouvertures de MSAP sont en projet, ce qui assurera une répartition homogène sur le département (illustration 21).

Peu d'habitants éloignés d'une mairie délivrant des cartes d'identité ou passeports

La Seine-Maritime compte une Préfecture à Rouen et deux sous-préfectures, au Havre et à Dieppe. Toutefois, la délivrance des

titres (carte nationale d'identité et passeport) est aujourd'hui assurée par les mairies. Un arrêté du 20 février 2017 définit les mairies pouvant délivrer des titres, soit 34 mairies du département, quelle que soit la commune de résidence du demandeur en Seine-Maritime (illustration 22).

Les habitants du département sont en moyenne à 12 minutes de ce type de service. Seulement 72 communes, accueillant 52 300 habitants, sont à 20 minutes ou plus d'une mairie délivrant des titres (4 % de la population), et 34 de ces communes ne sont pas desservies par les transports en commun. Elles comptent 12 340 habitants et rassemblent 415 ménages sans voiture. Ces ménages résident essentiellement dans les communautés de communes Côte d'Albâtre et Inter-Caux-Vexin et dans le sud de la Vallée de la Bresle.

Le sud du Pays de Bray plus éloigné d'un point d'accès aux droits

L'accès aux droits comprend les maisons de justice et du droit (MJD), les permanences et les points d'accès aux droits.

Les MJD sont des établissements judiciaires de proximité placés sous l'autorité des présidents des tribunaux de grande instance et des procureurs de la République. Elles sont créées dans le cadre d'un partenariat entre les Tribunaux de Grande Instance et les collectivités territoriales.

Les permanences et les points d'accès aux droits sont hébergés par d'autres structures telles les mairies, les communautés de communes, les centres sociaux ou les maisons de services au public (MSAP).

Ces structures regroupent des avocats et/ou des notaires, des conciliateurs de justice, l'association départementale d'information sur le logement (ADIL), des huissiers, des juristes, des délégués du défenseur des droits, des greffiers des services judiciaires, etc.

Ces points d'accès aux droits sont assez bien répartis sur la moitié ouest du département mais peu fréquents sur sa moitié est (illustration 23). 46 % des habitants sont à 10 minutes ou plus de ces structures (572 500 habitants) et 9 % à 20 minutes ou plus (109 200 habitants). Ces habitants,

21 16 maisons de services au public en Seine-Maritime et 11 en projet

Localisation des maisons de services au public



Source : Insee, Préfecture

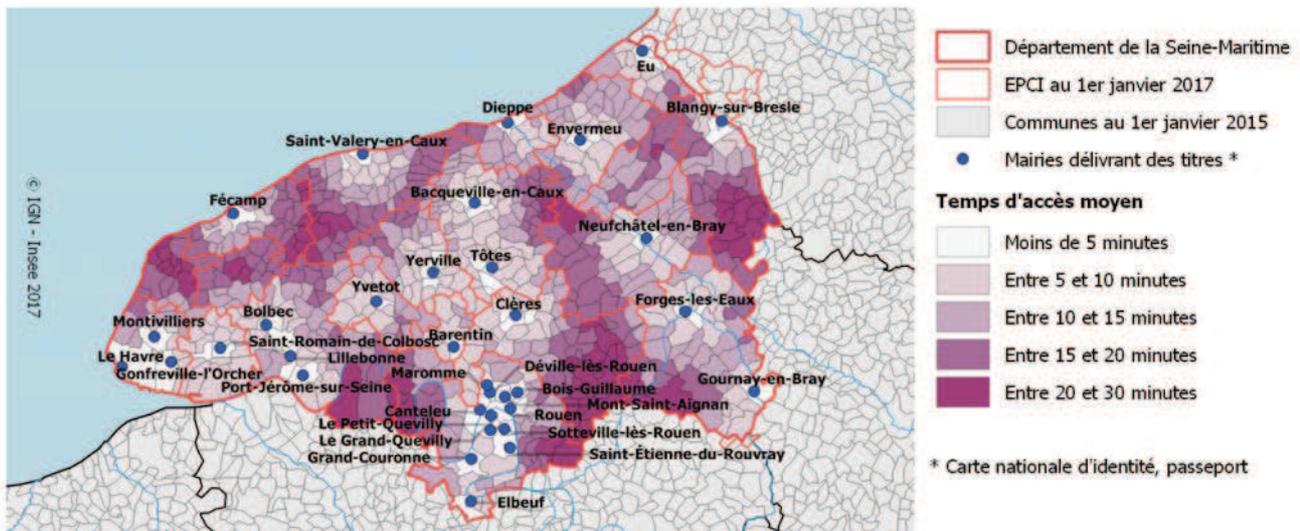
plus éloignés, résident essentiellement à l'est du département (sud du Pays de Bray, une partie de la Vallée de la Bresle) mais aussi au nord du Havre. Ces points d'accès, utiles à tous, sont particulièrement utilisés

par les jeunes, les seniors ou les étrangers. Parmi les habitants résidant à 20 minutes ou plus de ces services, 10 % ont entre 15 et 24 ans, 16 % ont 65 ans ou plus et 2 % sont étrangers. En outre, 5 000 ménages sans

voiture résident dans ces communes, dont 900 vivent dans une commune sans desserte de transport urbain. ■

22 4 % des habitants de la Seine-Maritime résident à 20 minutes ou plus d'une mairie délivrant des titres

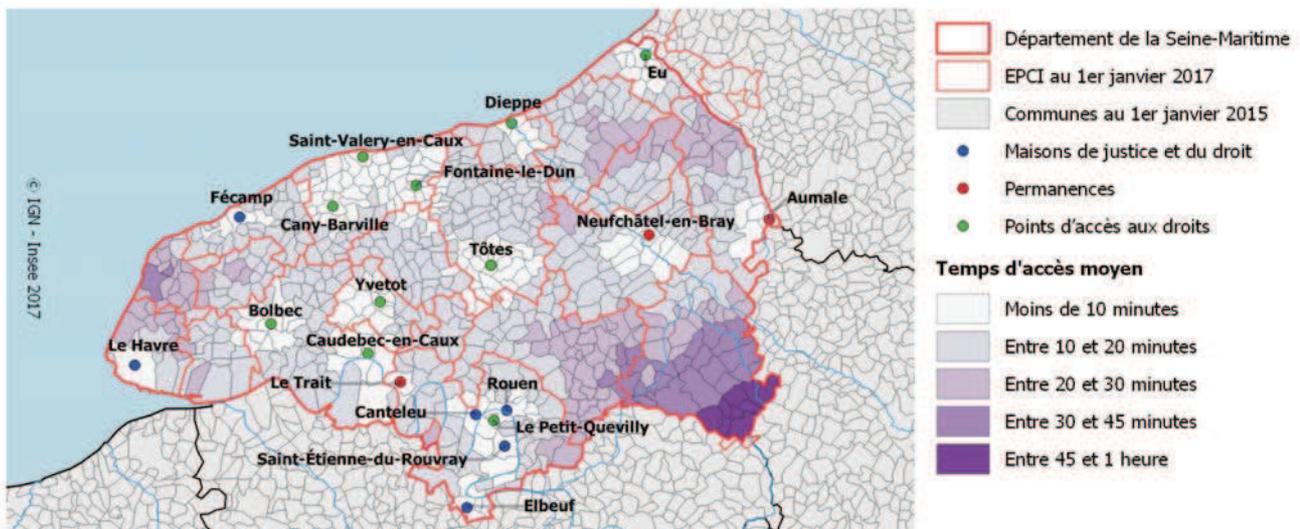
Temps d'accès moyen aux mairies délivrant des titres *



Source : Insee, Préfecture, Distancier Métric

23 8,7 % des habitants de la Seine-Maritime vivent à 20 minutes ou plus d'un point d'accès aux droits

Temps d'accès moyen aux points d'accès aux droits



Source : Insee, Conseil Départemental d'Accès aux Droits (CDAD), Distancier Métric

Les services sociaux

Les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), les mutualités sociales agricoles (MSA), les caisses d'allocations familiales (CAF), les centres sociaux, les centres médico-sociaux (CMS) et les centres locaux d'information et de coordination (CLIC) constituent les services sociaux. Ces services sont aussi présents dans les maisons de services au public (MSAP), structures transversales conjuguant plusieurs services au public.

L'accès à ces services sociaux est un enjeu majeur pour la population et certains habitants de la Seine-Maritime en sont éloignés. Toutefois, cette difficulté d'accès varie selon l'opérateur.

Les communes situées au centre du département, à l'est de la métropole rouennaise ou dans la Vallée de la Bresle sont éloignées des CPAM. Les habitants de la Vallée de la Bresle sont également assez éloignés des CARSAT et des MSA. L'éloignement aux MSA concerne aussi les communes entre Le Havre et Lillebonne ainsi que l'extrême sud de la Métropole Rouen Normandie.

Les CAF, comme les CMS, sont implantées de manière homogène sur le département, assurant donc des temps d'accès plutôt courts aux habitants. Les centres sociaux sont un peu moins présents, notamment sur une frange est du département. Les CLIC proposent les temps d'accès les plus longs aux services sociaux, mais ils dépassent rarement les 30 minutes.

15 % des habitants à 20 minutes ou plus de la caisse primaire d'assurance maladie

Les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) assurent les relations de proximité pour les ayants droit de la caisse nationale d'assurance maladie. Leurs missions principales sont d'affilier des assurés sociaux, de gérer leurs droits, d'assurer le service des prestations d'assurance maladie, d'accidents du travail, de maladies professionnelles, etc.

Le département en comprend 16 dont 5 présentes au sein de MSAP (illustration 24).

En moyenne, les communes de la Seine-Maritime se situent à 16 minutes d'une CPAM. Cependant, 262 communes, accueillant 188 270 habitants, sont à 20 minutes ou plus d'une CPAM (15 % de la population du département).

Quelques zones, plus éloignées, les communes autour de Saint-Jouin-Bruneval, de Vibeuf, de Vieux-Rouen-sur-Bresle ou encore de Croisy-sur-Andelle, appartiennent au groupe de 16 communes éloignées, situées à 30 minutes ou plus d'une CPAM. Elles regroupent 7 160 habitants, soit moins de 1 % de la population.

Parmi cette population éloignée, 200 ménages sont sans voiture. Une grande part de

ces communes éloignées (11 sur 16) n'offre pas de transport urbain (80 ménages sans voiture dans ces communes).

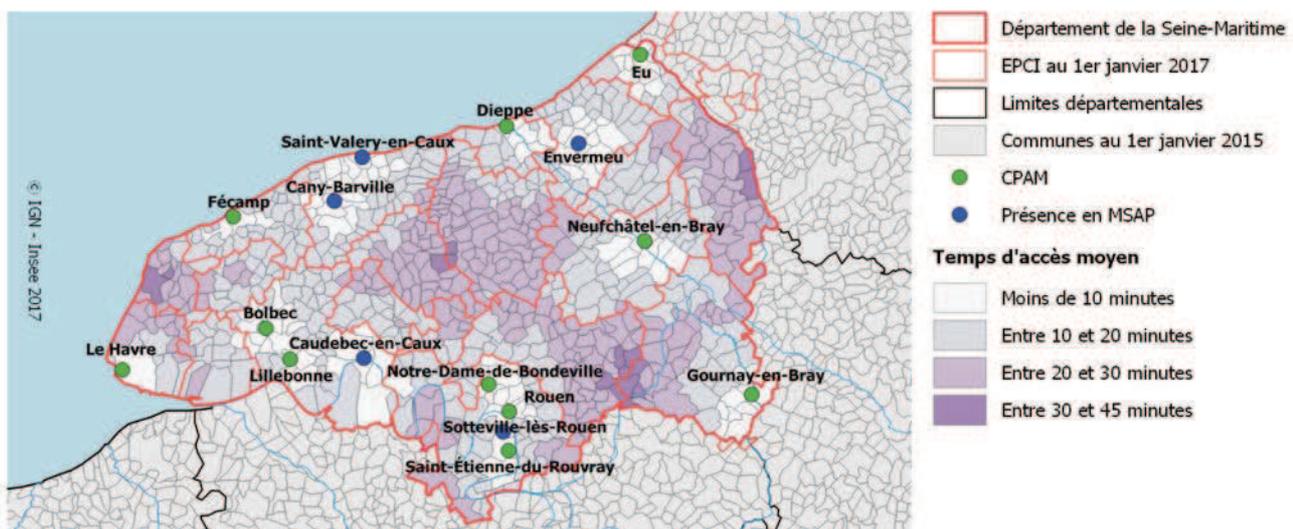
Les habitants à l'est du département éloignés des caisses de retraite et de santé au travail

Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) exercent leurs missions dans les domaines de l'assurance vieillesse et de l'assurance des risques professionnels (accidents du travail).

Dans le département, leur présence s'articule autour de 26 implantations, réparties entre agences retraite principales ou

24 Moins de 1 % des habitants de la Seine-Maritime vit à 30 minutes ou plus d'une CPAM

Temps d'accès moyen aux CPAM



Source : Insee, CD76, Préfecture, Distantier Métrix

locales, unités de service social principales ou décentralisées, au sein de maisons de services au public (MSAP) ou encore organismes de points d'accès aux droits (*illustration 25*).

Les communes du département se situent en moyenne à 13 minutes d'une CARSAT. Les habitants les plus éloignés résident dans une frange est du département. Près de 34 300 habitants (3 % de la population) résident dans 47 communes éloignées de 30 minutes ou plus d'une CARSAT.

Les personnes âgées de 55 à 64 ans sont susceptibles d'avoir recours au service de la

CARSAT pour préparer leur dossier de retraite : ils sont 4 620 à être à 30 minutes ou plus d'une implantation de la caisse de retraite.

Une mission de la CARSAT est également la santé au travail, 12 970 actifs de 15 à 64 ans en emploi étant éloignés de ce service.

En outre, 39 communes parmi les 47 éloignées n'offrent pas de transport urbain.

5 % des agriculteurs à 30 minutes ou plus de la mutualité sociale agricole

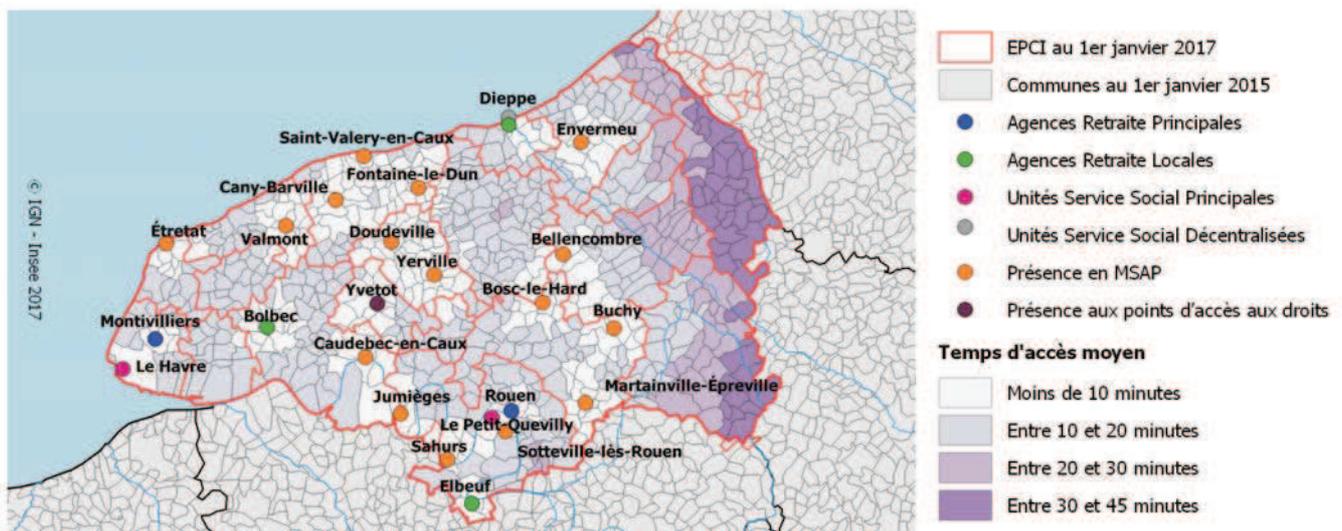
La mutualité sociale agricole (MSA) gère la protection sociale obligatoire des salariés

et des non salariés du régime agricole dans les domaines de la santé, de la sécurité au travail, de la famille, du logement, de la retraite, de la solidarité, de l'insertion sociale et professionnelle, etc. Cinq établissements sont implantés en Seine-Maritime et 11 permanences sont organisées en maisons de services au public (*illustration 26*).

Au 1^{er} janvier 2015, la MSA répertorie en Seine-Maritime près de 41 000 bénéficiaires de la protection sociale (ouvrants ou ayants droit) qui dépendent des régimes agricoles d'assurance maladie obligatoire.

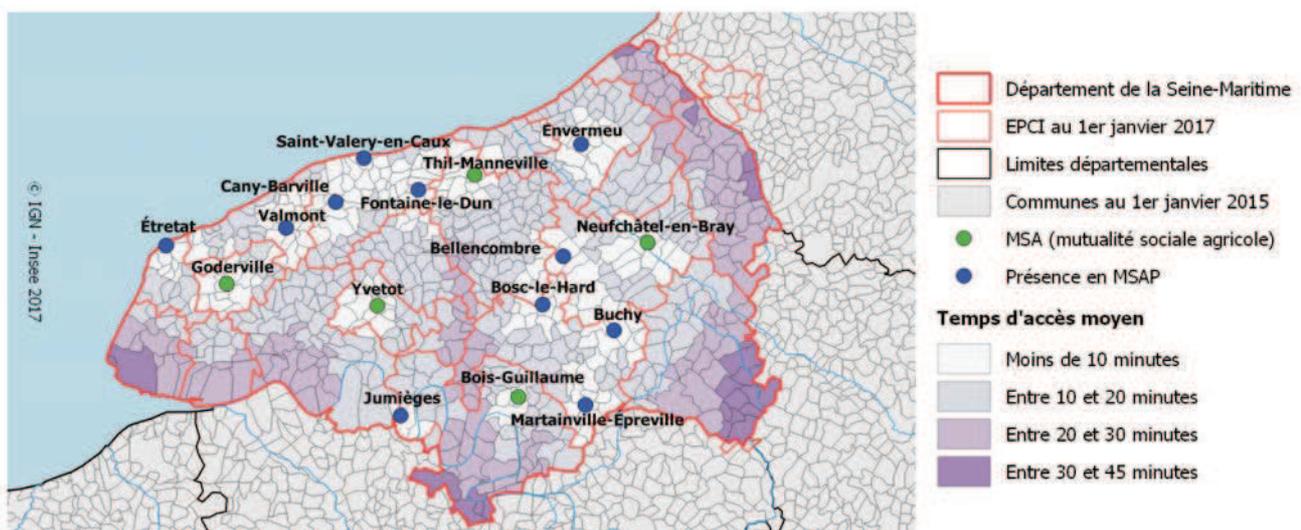
25 2,7 % des habitants de la Seine-Maritime vivent à 30 minutes ou plus d'une CARSAT

Temps d'accès moyen aux CARSAT



26 1 110 agriculteurs exploitants, ouvriers agricoles ou anciens agriculteurs à 30 minutes ou plus d'une MSA

Temps d'accès moyen aux MSA



En outre, 4 400 familles bénéficient au moins d'une prestation familiale (50 % d'entre elles perçoivent une aide au logement, 5 % l'allocation d'adultes handicapés). 5 400 agriculteurs exploitants, 3 900 ouvriers agricoles et 11 900 anciens agriculteurs exploitants résident dans le département (2 % de la population départementale).

Les communes de la Seine-Maritime sont en moyenne à 14 minutes d'une MSA. Les habitants les plus éloignés vivent dans la région du Havre, sur toute la frange est du

département et dans le sud de la métropole rouennaise. Seulement 25 communes sont à 30 minutes ou plus d'une MSA, 245 000 habitants y résident, soit 20 % de la population. Parmi eux, 1 110 sont agriculteurs exploitants, ouvriers agricoles ou anciens agriculteurs (5 % des agriculteurs).

Des services de la CAF accessibles en 10 minutes

Les caisses d'allocations familiales (CAF) sont des organismes de droit privé chargés principalement de verser aux particuliers

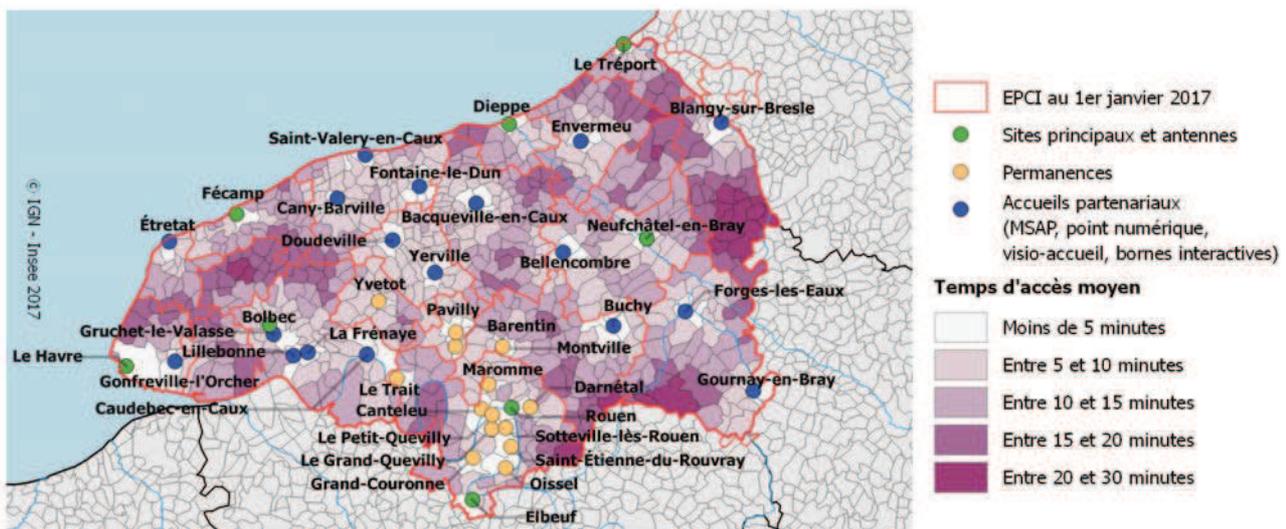
des aides financières de type familial ou social.

Les services de la CAF sont disponibles dans 40 structures en Seine-Maritime (antennes, permanences, accueils partenariaux). La présence de l'opérateur est relativement homogène sur le département (*illustration 27*). Ainsi, les services de la CAF sont accessibles en moyenne en 10 minutes.

11 200 habitants de la Seine-Maritime, résidant dans 19 communes du département, sont éloignés des CAF (1 % de la

27 Moins de 1 % des habitants de la Seine-Maritime à 20 minutes ou plus d'un service de la Caisse d'Allocations Familiales

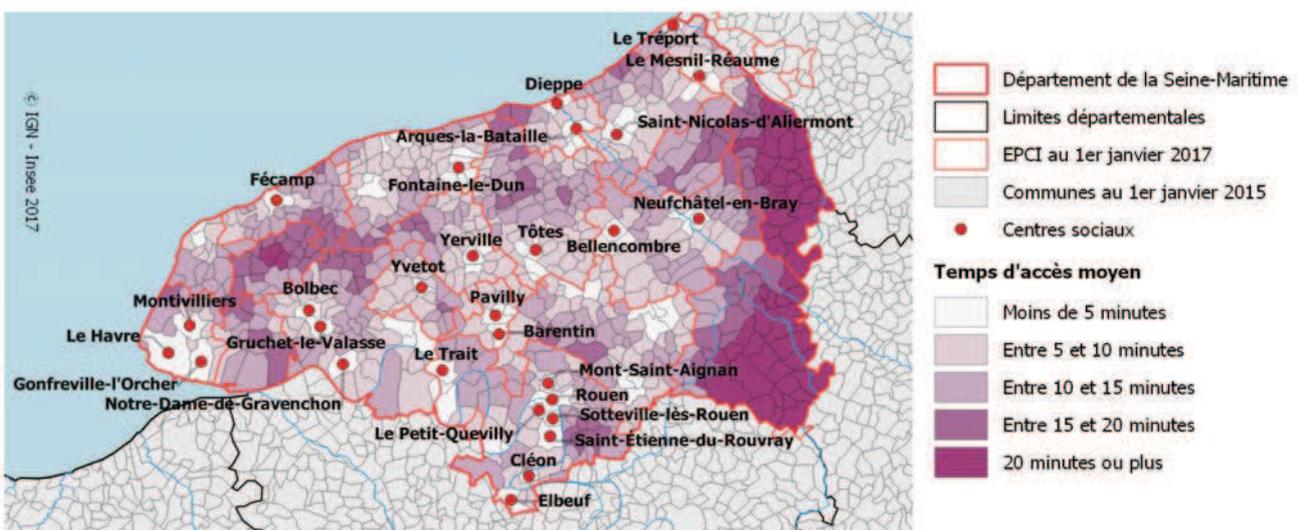
Temps d'accès moyen aux lieux d'accueil de la CAF



Source : Insee, CAF, Distancier Métric

28 7 % des habitants de la Seine-Maritime vivent à 20 minutes ou plus d'un centre social

Temps d'accès moyen aux centres sociaux



Source : Insee, CD76, Distancier Métric

population entre 20 et 25 minutes). Ces communes appartiennent majoritairement à la communauté de communes Aumale-Blangy-sur-Bresle.

En outre, 2 240 enfants de 16 ans ou moins vivent dans une famille composée d'un couple et 190 dans une famille monoparentale résidant à 20 minutes ou plus de la CAF. Toutefois, seulement 100 ménages sans voiture vivent dans une commune sans desserte de transport urbain (690 enfants de 16 ans ou moins).

Moins de centres sociaux sur une frange est du département

Les centres sociaux proposent des animations, un lieu de vie, d'échanges et de rencontres donnant aux habitants la possibilité de participer à la vie d'un quartier ou d'une commune.

La Seine-Maritime en possède 28 (illustration 28). Les communes du département sont en moyenne à 14 minutes de ces centres. 87 200 habitants (7 % de la population départementale) résident dans une des 142 communes à 20 minutes ou plus de ces

lieux de vie. Cet éloignement concerne essentiellement l'est du département (communauté de communes des 4 Rivières et sud de la Vallée de la Bresle).

Quelques communes plus éloignées d'un centre médico-social dans l'Inter-Caux-Vexin

Les centres médico-sociaux (CMS), pilotés par les UTAS, sont des lieux ouverts à tous et offrent un service de proximité gratuit. Ils regroupent des professionnels de l'action médico-sociale et de l'insertion (pédiatrie préventive, infirmiers, sages-femmes, puéricultrices, assistances sociales, etc.). Le département de la Seine-Maritime est découpé en cinq unités territoriales d'action sociale (UTAS) et possède 62 CMS et 21 permanences, répartis de manière homogène sur le département (illustration 29).

Ainsi, les communes de la Seine-Maritime sont en moyenne à 7 minutes de ces centres. Seules 25 communes, accueillant 14 000 habitants, sont à 15 minutes ou plus d'un CMS. Parmi eux, 2 000 sont âgés de 65 ans ou plus. Cet éloignement concerne en

grande partie les communes de l'Inter-Caux-Vexin.

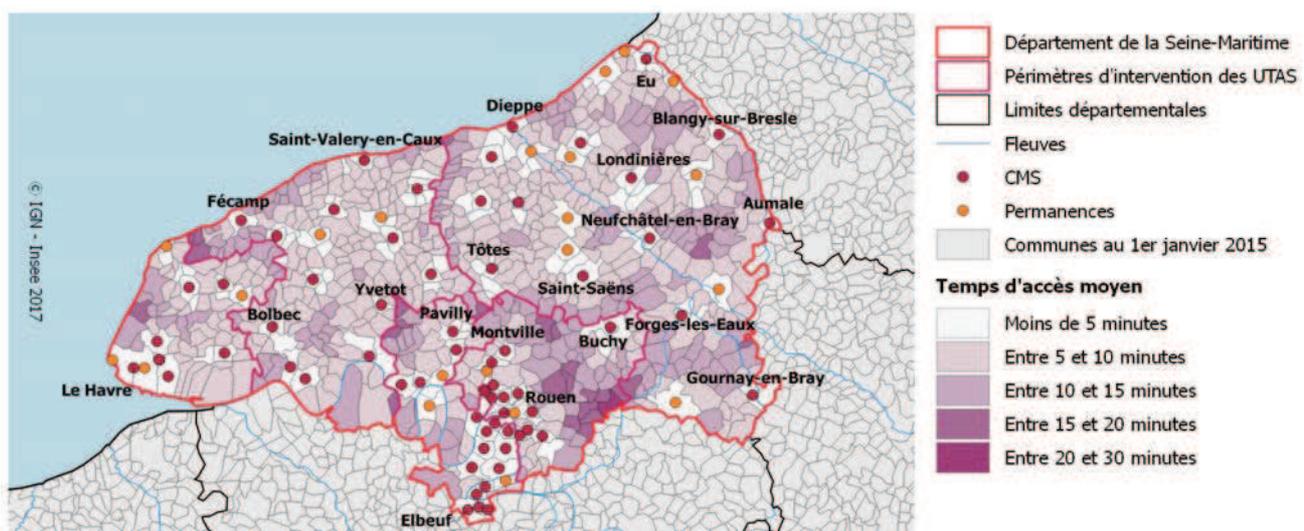
Des temps d'accès aux CLIC supérieurs à 20 minutes pour un senior sur sept

Les centres locaux d'information et de coordination (CLIC) sont des établissements ouverts aux personnes âgées, à leur entourage, ainsi qu'aux professionnels de la gérontologie. Les informations dispensées sont de type aides financières, maintien à domicile, mesures de protection, loisirs, vie sociale et relationnelle, etc.

Le département compte 18 CLIC (illustration 30). Les communes de la Seine-Maritime sont en moyenne à 16 minutes d'un CLIC, 252 communes étant à 20 minutes ou plus d'un centre d'information. Ces communes accueillent 30 200 personnes âgées de 65 ans ou plus (un senior du département sur sept). Un petit nombre de ces personnes résident à 30 minutes ou plus de ces centres. Cela correspond à 1 700 seniors, résidant dans le nord de la Vallée de la Bresle, le sud du Pays de Bray et le nord de la région havraise. ■

29 1 % des habitants de la Seine-Maritime vit à 15 minutes ou plus d'un centre médico-social

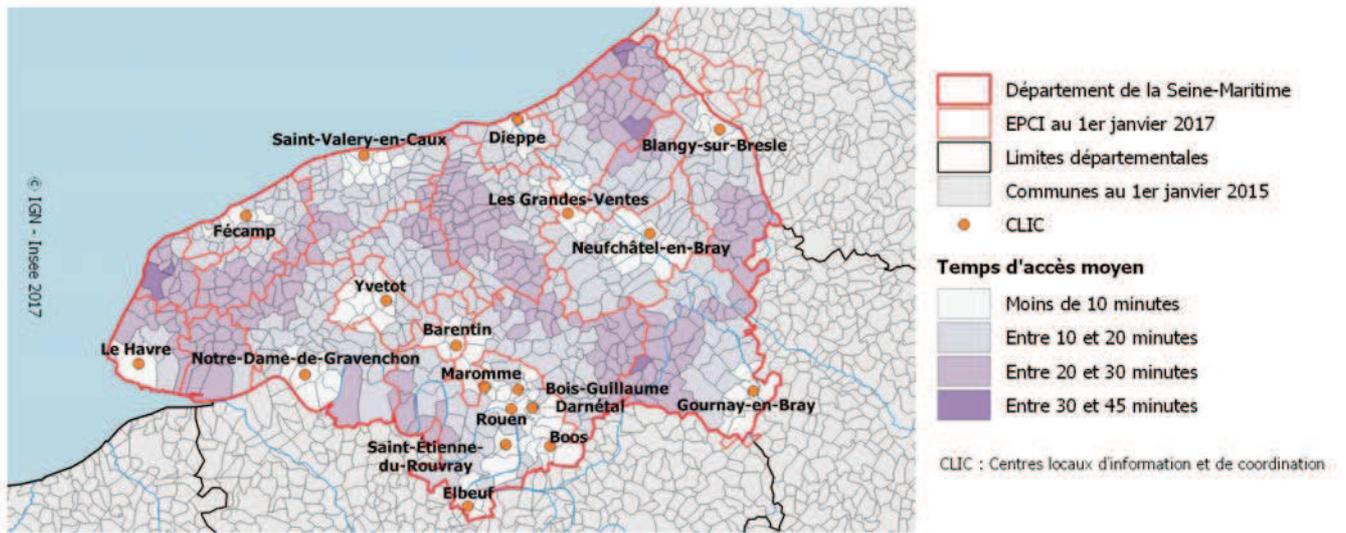
Temps d'accès moyen aux CMS



Source : Insee, CD76, Distancier Métric

30 1 700 personnes de 65 ans ou plus à 30 minutes ou plus d'un centre local d'information et de coordination

Temps d'accès moyen aux CLIC



Source : Insee, CD76, Distancier Métric

Les services de l'emploi

Les services de l'emploi comprennent les établissements Pôle emploi, les missions locales destinées aux plus jeunes (16-25 ans), les maisons de services au public (MSAP) offrant les mêmes types de service que Pôle emploi ou une mission locale ainsi que les agences d'intérim.

3 000 personnes au chômage résident à 20 minutes ou plus d'un service de Pôle emploi, soit 4 % des chômeurs du département. Parmi eux, 1 200 n'ont pas la possibilité de s'y rendre en transport en commun. Généralement assez concentrées (grandes villes du département), les implantations d'agences d'intérim ne permettent pas d'offrir un service de l'emploi pour les habitants déjà éloignés de Pôle emploi. Pour les plus jeunes, les missions locales sont assez bien réparties sur tout le territoire. Cependant, 2 200 jeunes non insérés résident à 10 minutes ou plus de ces services (9 % des jeunes non insérés du département).

4 % de chômeurs à 20 minutes ou plus des services de Pôle emploi

En Seine-Maritime, les services de Pôle emploi sont répartis entre 14 agences et 12 permanences en maisons de services au public (*illustration 31*). Les communes de la Seine-Maritime sont en moyenne à 13 minutes d'un accueil Pôle emploi. 505 communes sont éloignées de 10 minutes ou plus. Cet éloignement concerne 491 150 habitants (39 % de la population) dont 25 600 personnes au chômage (2 % de la population).

Pôle emploi se situe à 20 minutes ou plus de 90 communes où résident 2 960 chômeurs, soit 4 % des chômeurs du département. En outre, 1 240 chômeurs éloignés d'une implantation vivent dans une commune sans offre de transport en commun. Ces communes éloignées se situent à l'extrême sud du Pays de Bray et dans le sud de la Vallée de la Bresle.

La présence d'agence d'intérim est susceptible d'atténuer la difficulté d'accès aux services de Pôle emploi. Toutefois, les habitants de l'est qui en sont déjà éloignés, le sont aussi des agences d'intérim (*illustration 32*), plus concentrées dans les pôles urbains.

Néanmoins, bien qu'éloignées pour certains des services physiques de Pôle emploi, les personnes à la recherche d'un emploi peuvent accéder à leurs services numériques. En effet, l'ensemble des services est accessible numériquement (offres d'emploi, formations disponibles, possibilité de télé-candidatures, etc.).

9 % des jeunes non insérés du département à 10 minutes ou plus d'une mission locale

Les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes

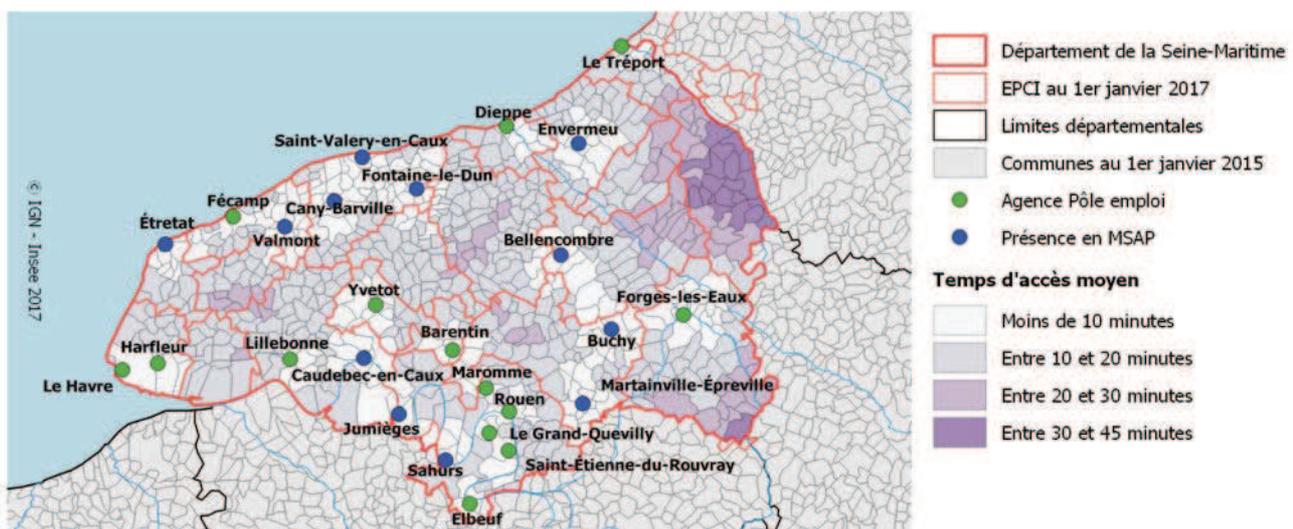
permettent d'accompagner la population des plus jeunes en difficulté. Elles accompagnent ces jeunes pour construire un projet professionnel, bénéficier d'un suivi personnalisé, être orienté en termes de formation, etc.

En Seine-Maritime, sept missions locales sont présentes ainsi qu'une permanence d'accueil d'information et d'orientation (PAIO). L'offre de service des missions locales est également accessible au sein de 32 antennes, 31 permanences et 5 présences dans une maison de services au public. Les missions locales se répartissent le territoire en huit zones (*illustration 33*).

Les habitants de la Seine-Maritime sont en moyenne à 8 minutes d'un service de la mission locale. Néanmoins, 20 710 jeunes de 15 à 24 ans, dont 2 190 non insérés (non scolarisés et sans emploi), résident à 10 minutes ou plus d'un accueil de la mission

31 Près de 3 000 chômeurs à 20 minutes ou plus des services de Pôle emploi

Temps d'accès moyen à Pôle emploi



Source : Insee, Pôle emploi, Distançier Métrix

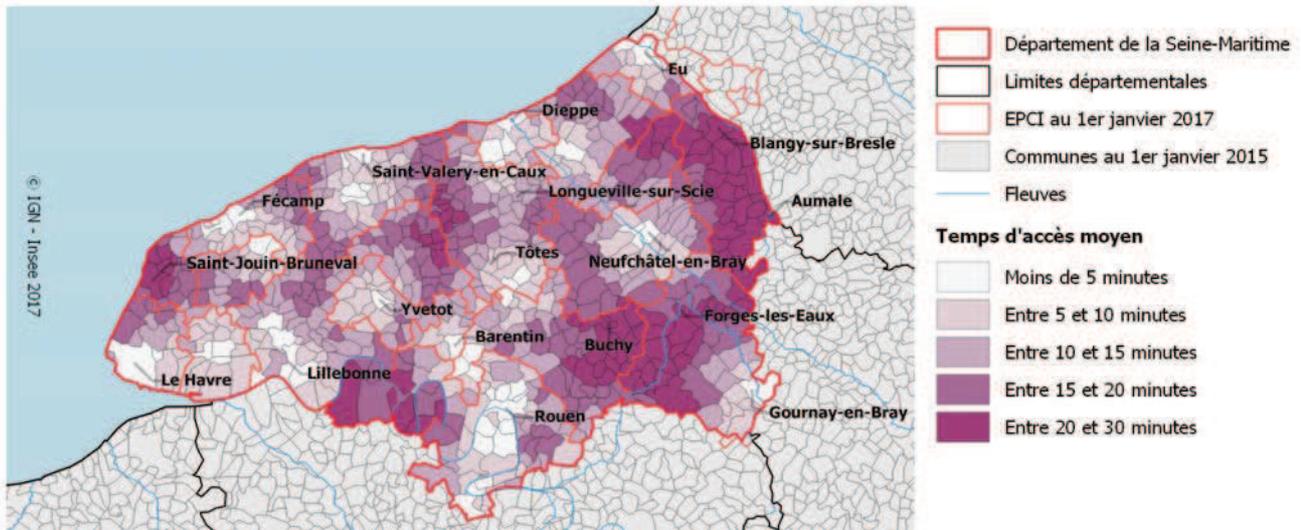
locale. Ces derniers représentent 9 % des jeunes non insérés du département, et 760 d'entre eux vivent dans une commune sans offre de transport.

Parmi les 2 650 jeunes résidant à 15 minutes ou plus du service, 380 sont non insérés. Cette population, un peu plus éloignée, réside à Étretat et dans les communes

alentour, autour d'Héricourt-en-Caux, dans la communauté de communes de l'Inter-Caux-Vexin et dans la Vallée de la Bresle. ■

32 L'est du département, très éloigné des agences d'intérim

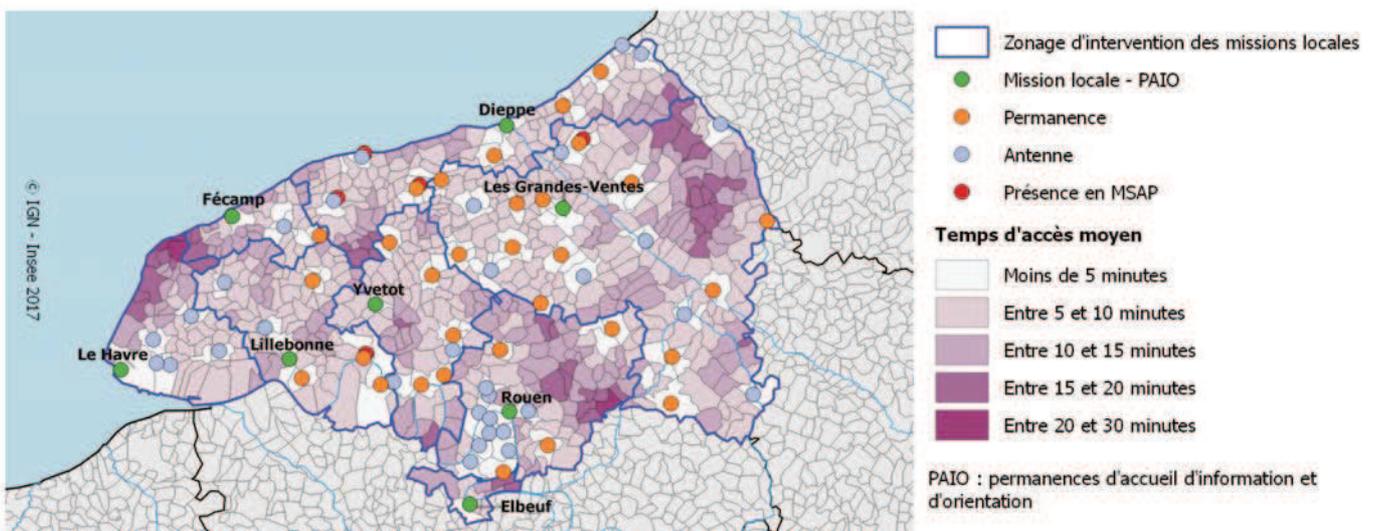
Temps d'accès moyen aux agences d'intérim



Source : Insee, Base permanente des équipements 2015, Distancier Métrici

33 Seules 47 communes à 15 minutes ou plus du service des missions locales

Temps d'accès moyen aux missions locales



Source : Insee, Agence Régionale des Missions Locales de Haute-Normandie (ARLM), Distancier Métrici